

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 01-106-1905 promulguant le Décret du 29 juin 1905 et la Loi du 2 janvier 1905, relative à la compétence en matière d'assurances,

n° 01-106-1905

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
16 août 1905

Numéro JO  
n° 106 du 01/09/1905

Date du numéro  
1 septembre 1905

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances, Chevalier de la Légion d'Honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844. rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le décret du 4 mars 1905 réglementant la situation des cominis metropolitains des Postes et Télégraphes détachés aux colonies;

### TEXTE INTÉGRAL

Art 1 er — Est promulgué dans la colonie pour y être appliqué suivant sa forme et teneur, le décret du 4 mars 1905 précité .

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

Signé :P.

**PASCAL**